



Fonction publique - **En 2015, les primes représentaient plus de 20% du salaire brut des agents**

31/10/2017 Thomas Beurey / Projets publics



En 2015, les fonctionnaires ont perçu un salaire brut mensuel moyen de 2.746 euros composé de 2.124 euros de traitement indiciaire brut et de 622 euros de primes et indemnités. Le régime indemnitaire a donc représenté cette année-là 22,6% du salaire brut des fonctionnaires. C'est ce que révèle le rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations annexé au projet de loi de finances pour 2018 ([voir le rapport ici](#)).

Les primes dont bénéficiaient cette année-là les fonctionnaires de l'Etat (711 euros) représentaient 22% de leur salaire brut (3.209 euros en moyenne). Mais en excluant les enseignants, la part des primes atteignait 30,3 % du salaire brut des fonctionnaires de l'Etat. Dans les hôpitaux et les collectivités territoriales, les primes étaient plus faibles (respectivement 622 et 554 euros). Mais, comme les salaires bruts des fonctionnaires étaient plus bas dans ces deux versants (2.529 et 2.372 euros), elles étaient en proportion plus importantes (respectivement 22,1% et 23,4% du salaire brut).

La rémunération des heures supplémentaires a représenté en moyenne 84 euros par mois dans la fonction publique d'Etat. Cela a représenté 12 % des primes et indemnités perçues par les fonctionnaires d'Etat, indique le "jaune budgétaire". Le document précise que "les heures supplémentaires sont probablement supérieures" dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

La part des primes varie selon les catégories auxquelles les agents appartiennent. Dans la fonction publique territoriale, elle était, en 2015, de 30 % de la rémunération brute des agents de catégorie A, 24,5 % pour les agents de catégorie B et 21,5 % pour les agents de catégorie C.

Le rapport, dont une cinquantaine de pages sont consacrées à l'analyse des rémunérations dans la fonction publique, rappelle que le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) a prévu la transformation d'une partie des primes des agents en points d'indice, dans le but d'un rééquilibrage progressif au profit de la rémunération indiciaire. Cette mine d'informations (194 pages au total) se penche aussi sur bien d'autres sujets : les effectifs d'agents et leur localisation géographique, les recrutements, les mobilités, les départs à la retraite, le temps de travail, l'absentéisme, ou encore la politique sociale dans la fonction publique.